

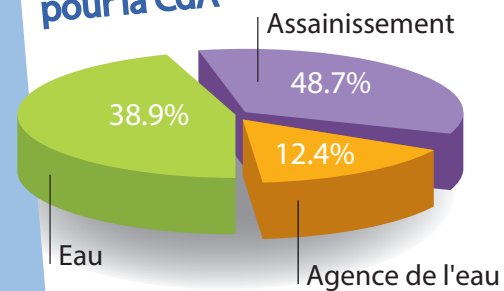
LES INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs de la redevance assainissement en 2025 :

- Part fixe pour une habitation individuelle : 51 € par an
Part fixe pour un immeuble collectif : 35,70 € par an par logement ou activité.
- Part proportionnelle : 1,698 € par m³ d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.
L'ensemble des usagers de la CdA paie le même tarif et bénéficie du même service sur l'ensemble du territoire.

Répartition moyenne pour la CdA



Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : **18 791 673€**
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (dans le cas de constructions, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : **2 357 652€**

Les travaux et les investissements :

22 754 796 €

Travaux d'extension, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation réalisés au niveau du système de collecte (branchements, collecteurs, postes de pompage) et travaux de construction d'ouvrages neufs. Renouvellement des équipements et des matériels d'exploitation.

Construction du nouveau poste de transfert des eaux usées des communes de La Jarrie, Clavette et Croix Chapeau vers la station d'épuration de Châtelailon-Plage



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La CdA regroupe **28 communes** et plus de **185 000 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions

- Assurer la relation aux usagers ;
- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Pour toute information relative à l'assainissement **contactez**

- L'accueil des Usagers Assainissement, Bâtiment Hélo
9 Rue Anita Conti à Périgny,
au 05 46 30 35 35
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h00
usagersassainissement@agglo-larochelle.fr

Par courrier:

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
6, Rue Saint-Michel
CS 41287
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

En dehors de ces heures ouvrables,
Le standard de la CdA, joignable 24h/24,
au 05 46 30 34 00

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

ANNÉE 2024

Cette plaquette est destinée à l'information des usagers. Le rapport complet est disponible à l'accueil assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Bâtiment Hélo
9 Rue Anita Conti
17180 PERIGNY

Communauté d'Agglomération de **La Rochelle**

LES USAGERS

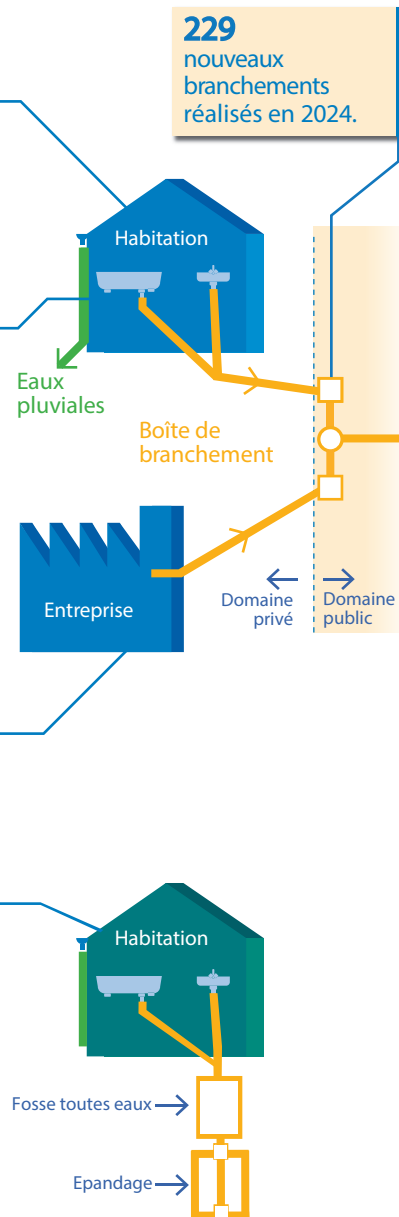
Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

76 230 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.

2 277 habitations vérifiées en 2024 par trois équipes spécialisées pour vérifier le bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

168 arrêtés d'autorisation de déversement et 240 conventions spéciales de déversement établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.

2 169 installations d'assainissement non collectif En 2024, 42 contrôles d'installations existantes et 18 contrôles du neuf réalisés par le SPANC.



LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Plus de 1 352 km de réseaux d'eaux usées transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

Réalisations 2024 : 2 km de réseaux d'eaux usées créés.

2.1 km de collecteurs renouvelés et 3.75 km réhabilités.

215 postes de pompage participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

L'entretien :

- 52 km de réseaux contrôlés par vidéo
- 928 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.



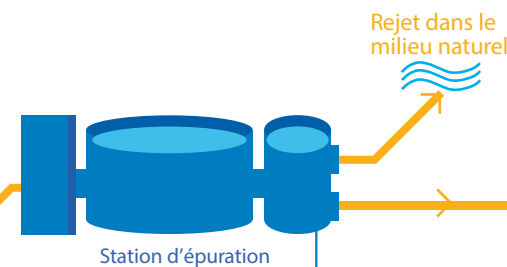
Nettoyage d'un poste de pompage des eaux usées

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans 9 stations d'épuration.

Plus de 12 509 000 m³ d'eaux usées traitées en 2024 sur l'ensemble des stations d'épuration soit plus de 397 litres d'effluents entrants chaque seconde en permanence.

La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CdA, reçoit chaque jour 11 080 kg de pollution organique et 8 860 kg de matières en suspension. Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à 226 666 habitants. En 2024, elle a permis d'éliminer plus de 95.7 % de la pollution, avant rejet en milieu naturel.



Prétraitements de la station d'épuration de Châtaillon-Plage

LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

- Les déchets retenus par les grilles sont incinérés ;
- Les sables sont valorisés, après lavage, dans des travaux de pose de réseaux ;
- Les graisses sont compostées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épuration ;
- Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts. Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis car répondant aux normes NFU-44-095.



Fabrication du compost à usage agricole